Bulletin Municipal Palleville

2022

L'EDITO

Alors que l'on croyait entrevoir, en début d'année, la fin de la pandémie, la guerre en Ukraine est venue bouleverser toutes nos certitudes. Pour la première fois, depuis 1945, l'Europe redevenait terre de conflit. Tous les pays européens ont dû repenser leurs politiques énergétiques. Finie la stabilité des prix avec l'arrivée d'une vague d'inflation inédite depuis 40 ans. Les conséquences se font déjà sentir sur les communes qui doivent faire face à certaines fortes hausses alors que les dotations de l'Etat n'augmentent plus depuis fort longtemps. Cela n'a pas empêché l'équipe municipale de baisser de 20% la redevance assainissement pour 2023.

L'année 2022 a vu redémarrer la vie associative avec, en Juillet, l'exposition sur le cyclisme et le Tour de France , et avec, en Septembre, la fête du village.

Si les conditions sanitaires le permettent, j'espère que nous pourrons nous rencontrer pour la première fois à la Maison des Associations le Vendredi 6 Janvier 2023 à 19 heures pour les vœux du Maire.

Au nom de l'équipe municipale, je formule pour chacune et chacun d'entre vous, les vœux d'une très belle et très heureuse année 2023.

Bien à vous.

Michel HUGONNET

Maire de Palleville

Le Conseil Municipal vous invite à partager un moment de convivialité

Le 06 janvier à 19h

à la MDA

Pour les vœux du Maire

LE SOMMAIRE

- L'EDITO
- CONSEILS MUNICIPAUX
- LES TRAVAUX
- LE BUDGET
- QUOI DE NEUF
- VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE
- ETAT CIVIL
- INFOS PRATIQUES

CONSEILS MUNICIPAUX

SÉANCE DU 19 FÉVRIER

- Approbation du compte rendu de la séance du 10 Décembre 2021
- Validation du tableau des effectifs 2022
- Modification convention de location MDA
- Amende de Police 2022
- Débat d'orientation budgétaire et rapport d'orientations budgétaires de la Communauté de Communes
- Attributions de compensations 2022
- Rapport quinquennal des AC 2017-2021
- PLUI-présentation du PADD

SÉANCE 8 AVRIL

- Approbation du compte rendu de la séance du 19 Février 2022
- Vote comptes de gestion
- Vote des comptes administratif M14 et M49
- Affectations des résultats M 14 et M49
- Vote des subventions 2022
- Vote des 2 taxes
- Vote des budgets M 14 et M49
- Application de la fongibilité des crédits
- Vote CLECT 1 et 2
- Vote du RPQS 2021
- Création d'emploi et validation nouveau tableau des effectifs
- Transfert compétence voirie

SÉANCE DU 18 JUILLET

- Approbation du compte rendu de la séance du 8 avril 2022
- Vote CLECT n°3
- Entretien assainissement remboursement frais à la commune
- Demande amende de police 2022
- Adoption rapport d'activité CCLRS 2021

CONSEILS MUNICIPAUX

SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE

- Délibération FAVIL 2022

SÉANCE DU 02 DECEMBRE

- Délibération tarif assainissement 2023
- Fixation rémunération agent recenseur et coordinateur
- Délibération fixant le taux d'avancement de grade
- Délibération avis de la commune suite arrêt PLUI
- Délibération contrat de prestation assistant progiciel
- Décision modificative N°5
- Décision modificative N°6

TRAVAUX

LES TRAVAUX SONT TERMINÉS AU CIMETIÈRE

Nous vous rappelions l'an dernier la loi du 1 janvier 2017 interdisant l'utilisation des pesticides, ce qui nous a obligé à penser différemment l'entretien et la gestion du cimetière avec l'engazonnement des allées principales. Le vieux mur de séparation entre l'ancien et le nouveau cimetière s'étant en partie effondré, nous en avons profité pour réaménager cet espace (modification du mur, fleurissement, travaux paysagers). Nous avons fait le choix, comme souvent pour des raisons d'économie budgétaire, de réaliser les travaux en régie, c'est-à-dire par nos agents communaux et les élus.

Un grand merci à Nelly DEMET pour ses précieux conseils.

VITRAUX DE L'ÉGLISE

En 2021, nous avons réalisé la 1°tranche de la restauration des vitraux de l'église. Le 20 Septembre 2022, madame Léocadie-Lehagre, de l'Atelier du Vitrail à Toulouse a déposé les 10 derniers vitraux. Certains, en très mauvais état, ont dû subir une restauration plus longue que prévue. L'entreprise a dû se fournir en verre spécifique auprès de la Verrerie Saint-Just dans la Loire. Cette verrerie labélisée « Entreprise du Patrimoine Vivant » est la seule en France à fabriquer ce produit d'excellence. Les 10 vitraux retrouveront leur place d'origine en Janvier 2023. Deux bonnes nouvelles, cette année, en termes de financement. La région Occitanie qui avait rejeté notre dossier en 2021, nous a accordé une subvention de 7000€. La Fondation du Patrimoine nous a octroyé une aide de 5000€. Particuliers et associations, ont versé des dons qui dépassent les 6000€ et nous les en remercions vivement. Nous en avons profité pour mettre en conformité l'électricité de l'église (travaux réalisés en régie).

TRAVAUX

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Certains d'entre vous se sont plaints de la vitesse excessive de certains automobilistes. Face à cette situation et à la demande de nombreux habitants, la vitesse sera désormais, limitée à 50 km/h sur l'ensemble des voies communales

Cette mesure concerne la route de Poudis , les chemin du Griffoul, de Saint Martin, des Terrisses , de Gandels, de las Touzeilles, la rue Laure de Noireterre.

Un arbre est tombé dans la mare d'en Solomiac et a fortement endommagé la chaussée. Un enrochement a dû être réalisé pour renforcer les bas cotés. Ces travaux ont pu être financés au titre des amendes de police.

Un miroir a été installé au carrefour du chemin du Griffoul et du chemin de las Touzeilles.

LE BUDGET

Le budget 2022 a été voté lors du Conseil Municipal du 08 avril 2022

Pour l'année 2022, le budget total de la commune s'élève à 631 640 €,

répartis en 2 sections : le fonctionnement et l'investissement

FONCTIONNEMENT: 541 407€

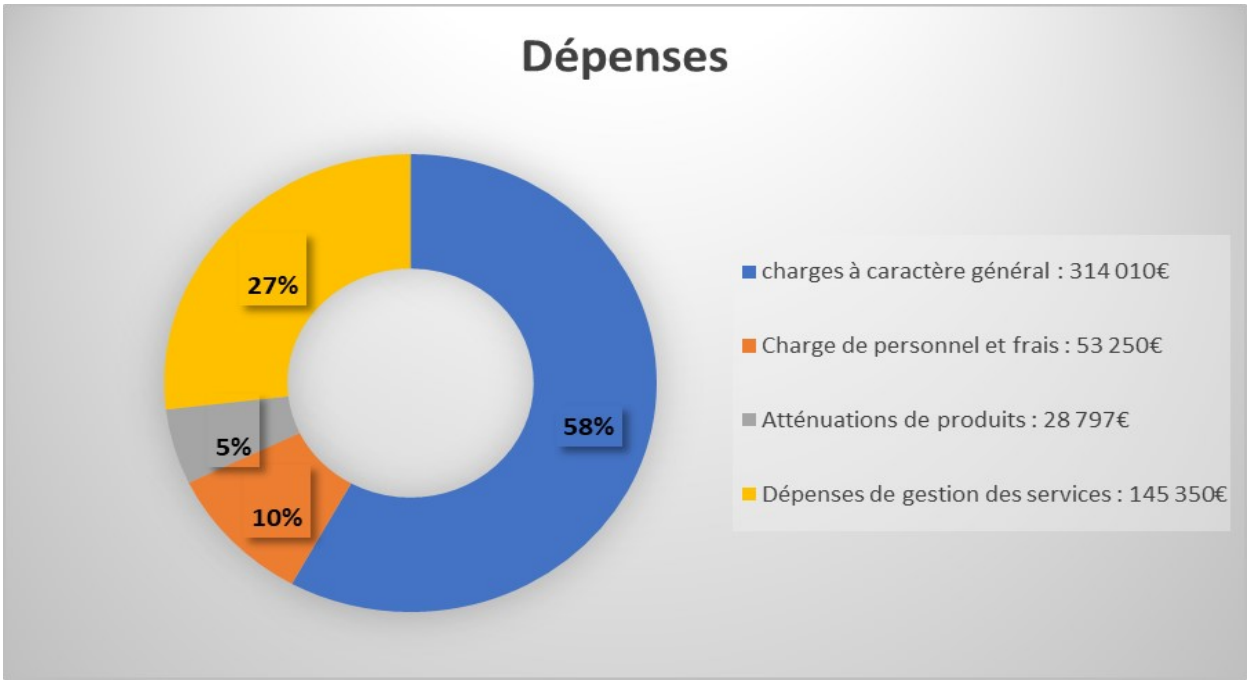

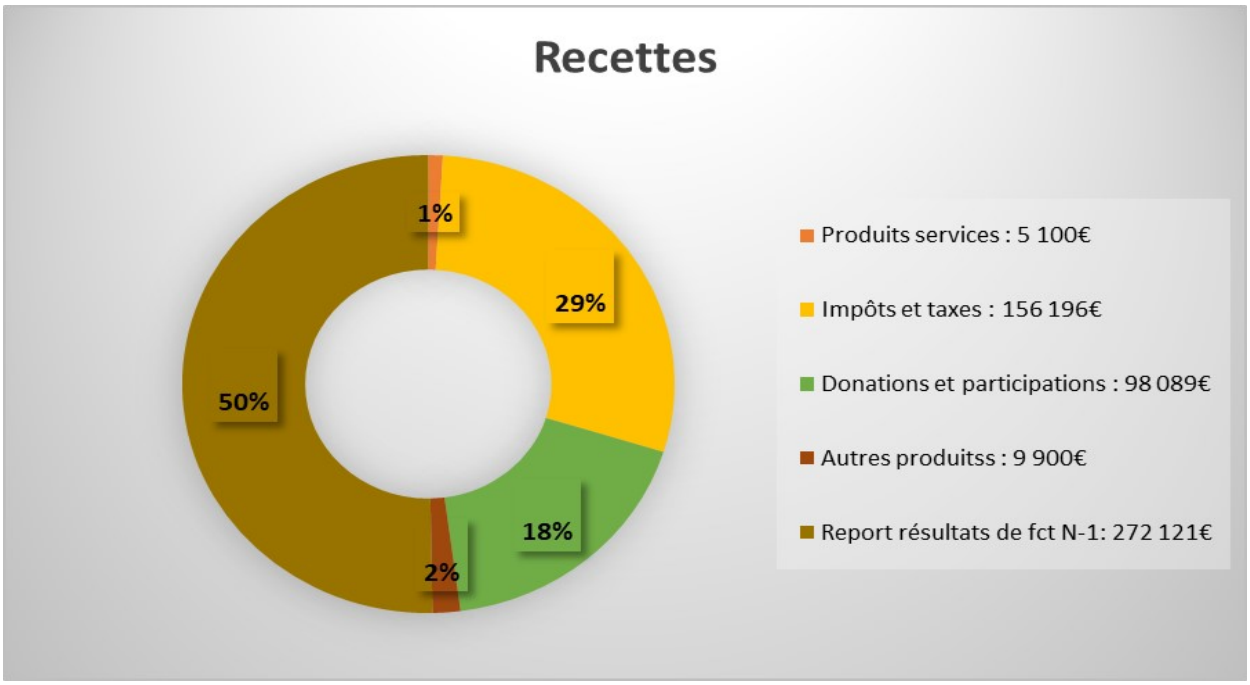

LE BUDGET

INVESTISSEMENT: 90 233€

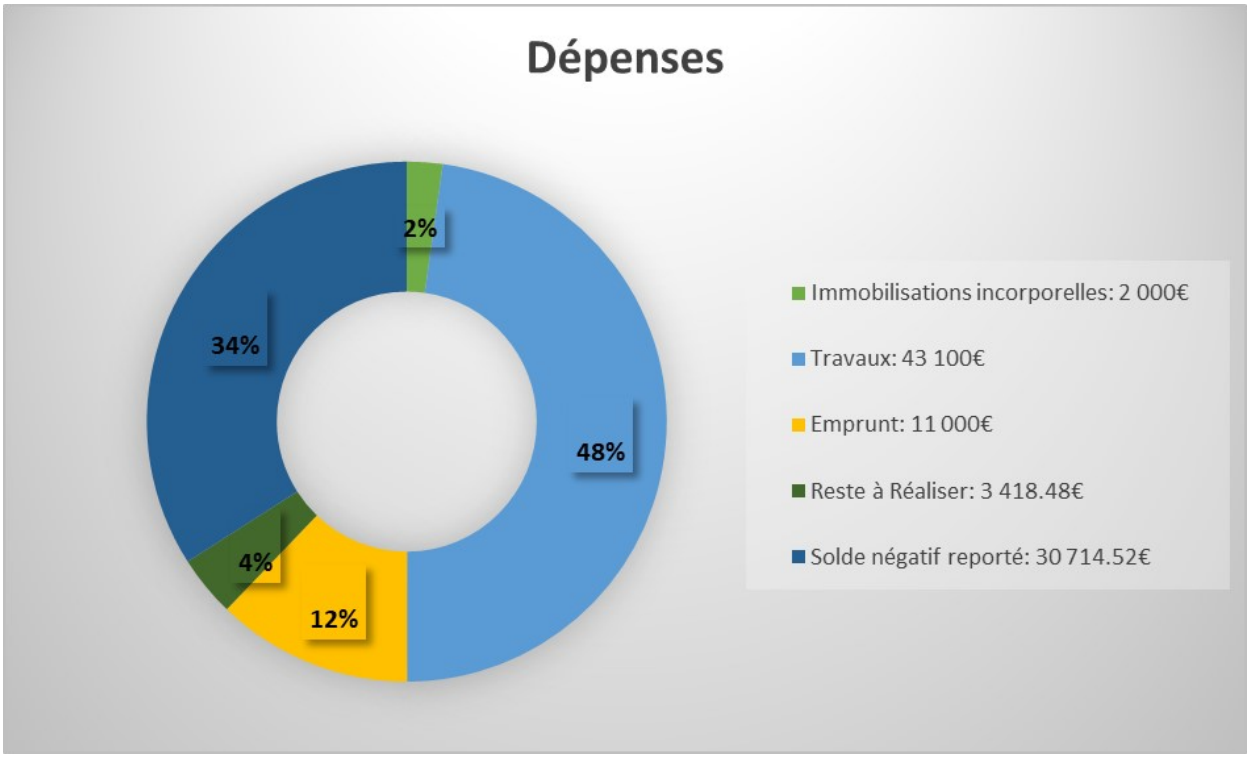

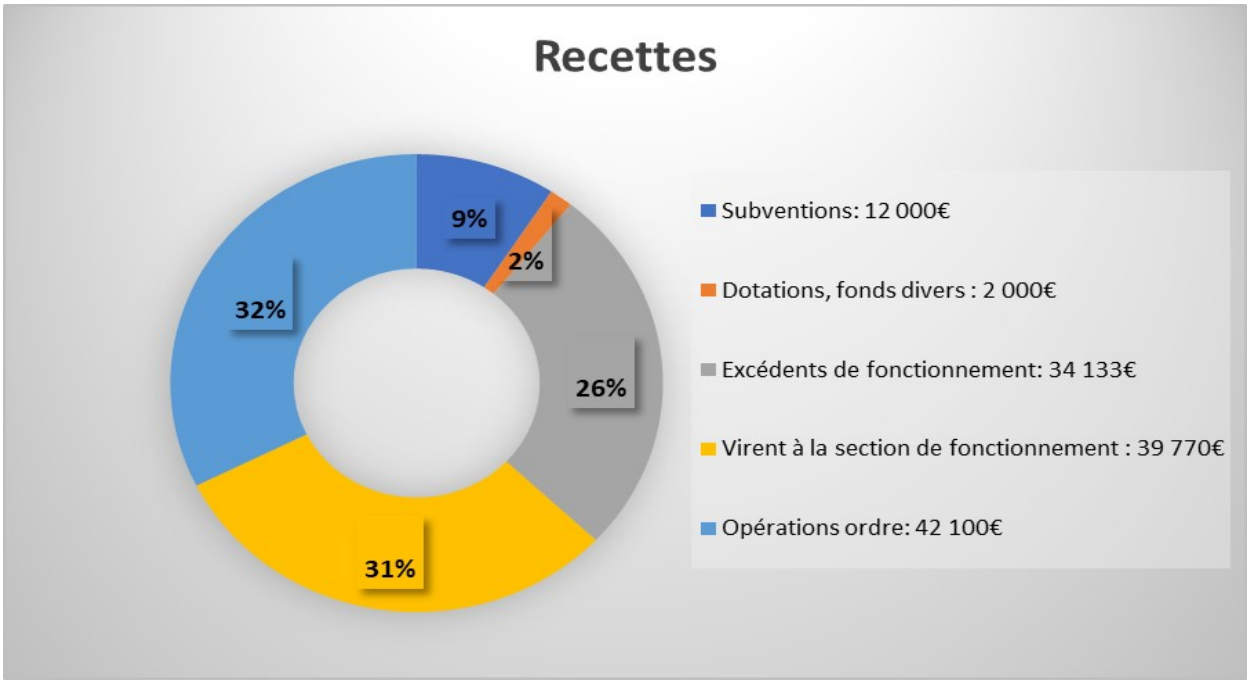

QUOI DE NEUF

QUOI DE NEUF À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

Depuis 2017 la communauté de communes exerce la compétence voirie.

Son bureau a proposé un élargissement de cette compétence en y intégrant des travaux qui sont à la charge des communes (entretien fossés, élagage…….).

En janvier 2022, seuls 9 maires sur 28 ont soutenu ce projet. Les « petites communes », dont Palleville l'ont rejeté. Certaines questions n'avaient pas été prises en compte comme que font les communes qui possèdent une épareuse si elles n'ont plus le droit de l'utiliser sur leurs chemins communaux ? Si la majorité des communes était hostile à ce projet, elles sont minoritaires en voix en conseil communautaire. Il faut souligner l'attitude du président, Laurent Hourquet, qui a tenu compte du choix de la majorité des maires. Face à cette situation, le conseil communautaire a décidé de restituer la compétence voirie aux communes.

Le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) a été lancé en 2017. Il a été présenté 2021 aux services de l'état qui l'ont rejeté. Ces derniers ont considéré que la réduction des zones constructibles était insuffisante. Les 28 communes ont dû se remettre au travail pour se mettre en conformité avec la règlementation en particulier la loi climat et résilience. Nous avons réitéré nos priorités comme l'aménagement du carrefour de la vierge et du centre bourg . Les demandes des pallevillois concernant les terrains dont ils sont propriétaires ont toutes été satisfaites. Nous avons obtenu la création d'une zone économique appelée

STECAL à la Landelle, condition indispensable à son développement.

Le conseil communautaire a voté l'arrêt du PLUI le 20 Septembre 2022. Les 28 communes auront 3 mois pour se prononcer sur le même document d'urbanisme.

D'autres questions restent en suspens : faut-il changer le nom de notre communauté de communes ?
Le lieu pressenti pour les nouveaux locaux serait dans la zone de la Pomme à Revel dans les anciens bâtiments de la Scopelec..

L'année 2023 devrait apporter des réponses à tous ces sujets .

Le 26 novembre dernier, plus de 110 élus (maires et conseillers municipaux) se sont réunis à Palleville pour un séminaire autour de 10 groupes de travail constitué sur des thématiques transversales (environnement, culture, mobilité,…)

Lauragais Revel Sorèzois
Communauté de Communes

QUOI DE NEUF

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :QU'EST CE QUE C'EST ?

Il est composé d'une station de lagunage et d'un réseau d'égout souterrain de 2,2 km de long.

Il nécessite tous les 20 ans de lourds travaux d'entretien. En 2016, ils avaient été effectués pour un montant de 90000€.

Les habitants du centre bourg, soit la moitié de la population, sont raccordés au réseau et ils doivent donc s'acquitter de la redevance assainissement.

Pourquoi tous les habitants ne sont-ils pas raccordés ? Le coût serait trop élevé, l'investissement représenterait 3 à 4 fois le budget annuel de la commune.

20% :c'est le montant de la baisse de la redevance assainissement

En 2022 le montant de la redevance assainissement est de 1,55€ par mètre cube d'eau consommé.

Il se décompose de la manière suivante : 0,25€ pour l'agence de bassin Adour Garonne et 1,30€ pour la commune.

La part communale va baisser de 20%, elle sera donc de 1,04€.

Pourquoi cette baisse ? Nous avons des coûts de fonctionnement très bas , l'entretien étant assuré par les agents communaux et les élus.

Le budget assainissement est un budget indépendant de celui de la commune. Il n'y a pas d'emprunt et la trésorerie est suffisante pour pouvoir faire face à d'importants travaux d'entretien.

Seul point noir à ce tableau : les lingettes. Notre agent communal en récupère 20 à 25 kg tous les 3 jours !! **NE JETEZ RIEN DANS VOS TOILETTES** . Nous pourrons ainsi réduire les coûts de fonctionnement et donc la redevance assainissement.

QUOI DE NEUF

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES : UNE AUGMENTATION INÉVITABLE !

Cette taxe (TEOM) va progressivement augmenter au cours des prochaines années. Plusieurs facteurs sont à prendre en considération. Cette fiscalité est intimement liée à la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) basée sur un principe simple celui du Pollueur/Payeur, qui s'applique sur le traitement des déchets. Son montant est fixé par l'état et ne cesse de s'élever pour passer de **17€ la tonne** en 2020 à **65€ la tonne** en 2025, soit une augmentation de presque 400 %.

De plus, nous avons du côté des dépenses, le coût du traitement des déchets qui est en constante hausse. Et pour les recettes, les aides financières se réduisent, le prix de revente des matériaux issus des déchèteries et du centre de tri s'effondre.

Notre seule action possible pour maitriser cette augmentation de la TEOM c'est de réduire la quantité de déchets que nous produisons ! Notre consommation influence directement le poids de nos poubelles ! Le tarif lié au traitement de nos poubelles ménagères (sacs noirs) est plus élevé que celui lié aux papiers et emballages à recycler ! **Trier au mieux est nécessaire**. Mais tout ne doit pas finir dans le bac jaune. Le verre va dans la colonne à verre, les vêtements dans les bornes relais. Certains déchets sont à déposer en déchèterie : les piles, les batteries, l'huile de vidange, les végétaux, le bois traité, le mobilier, les appareils électriques même les plus petits (rasoirs, calculatrice, ...), les métaux, les gravats, …

Que pouvons-nous faire pour réduire nos déchets ?

Composter nos déchets de cuisine et de jardin,
Mettre un Stop-Pub sur sa boite aux lettres,
Limiter les impressions papiers,
Cuisiner soi-même plutôt que de recourir aux aliments transformés industriellement,
Fabriquer ses produis d'entretien,
Refuser les emballages superflus, Utiliser du savon plutôt que du gel douche
Boire l'eau du robinet,
Réparer et Réutiliser ce qui peut l'être,
Limiter le gaspillage alimentaire.

VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

LE TOUR À PALLEVILLE

A l'occasion du passage du Tour de France sur un tout petit bout de notre commune, une exposition consacrée au cyclisme s'est tenue à la maison des associations les 16 et 17

Juillet à l'initiative de Pierre Locatelli.

Parmi les exposants, nous avons eu le plaisir d'accueillir Pierre Marc Galindo. Ce montpelliérain a parcouru dans sa jeunesse bien des chemins d'Europe et va commencer à collectionner des maillots de cyclistes. Le premier qu'il a acquis est un GAN MERCIER des années 60. En 1981, on lui offre le maillot de Lucien Van Impe, vainqueur du Tour 1976 . Sa passion va l'amener à suivre plusieurs étapes du Tour de France , du Giro , de la Vuelta , plusieurs championnats du monde . Aujourd'hui, il possède plusieurs centaines de maillots qu'il présente régulièrement dans de grandes manifestations.

A cette impressionnante collection de maillots, on pouvait aussi admirer les nombreuses photos de Denis Estève.

Denis Estève est d'abord un peintre de renom mais c'est aussi un photographe talentueux . Cet amoureux de la « petite reine » a prêté le temps de l'exposition de nombreuses photos des années 60 et 70 sur les champions de l'époque : Jacques Anquetil, Raymond Poulidor et tant d'autres.

Cette exposition a été dédiée à André Geneste coureur des tours de France 1960 et 1961 , 2 fois vainqueur du tour des Ardennes. Un grand merci à sa fille , Madame Chalvet pour les documents et objets présentés et aussi pour son témoignage émouvant.

Bravo aux organisateurs pour la qualité de cette manifestation qui a suscité des articles dans la Dépêche et un reportage de FR3 Occitanie.

VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

COMITE DES FÊTES

Cette année a eu lieu la reprise des activités. Cela a été un grand succès, nous remercions tous ceux qui y ont participé et en particulier tous les intervenants et les bénévoles qui ont fait un travail exceptionnel pour la gestion et l'organisation.

Nous vous donnons rendez-vous :
Le 03 Février à 18h00 pour l'assemblée générale.
Le Samedi 04 Février à 20h00 pour un repas.
Le Samedi 18 Mars pour une soirée bière.
Et le deuxième week-end de Septembre pour la traditionnelle fête du village.

Le comité des fêtes vous souhaite à tous nos meilleurs vœux pour cette année 2023 remplie de joie de bonheur mais surtout de santé.
Passez de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année et à l'année prochaine.

Le comité des fêtes de Palleville.

SOCIÉTÉ DE CHASSE ET LOISIRS DE PALLEVILLE

Président : Mr DAYDE Denis
Secrétaire : Mr LATGER Patrick
Trésorier : Mr MIRAL Marcel

Pour cette saison de chasse 2022/2023, le nombre de chasseurs a augmenté de 13 à 16 permis. Cette année le repas annuel à bien eu lieu et 131 personnes ont participé à nôtre repas gaulois très apprécié.
Pour rappel, un Arrêté Municipal du 23 Mai 2016 régit les animaux en divagation, il est toujours d'actualité. Le nombre de chiens et de chats en divagation de jour comme de nuit est assez important.
Des renards ont été piégés, notamment dans le Parc de M. De Poitevin et l'ancienne voie ferrée. Nous vous conseillons de faire attention à vos animaux domestiques, notamment les animaux en divagation, certains points d'eau peuvent être souillés. La maladie se transmet d'animal à animal et aussi de l'animai à l'homme.
Du 1er décembre 2021 au 30 novembre 2022, 65 ragondins ont été pris au piège.
C'est une campagne de piégeage qui est réalisée toute au long de l'année. Le ragondin est un animal classé nuisible et qui fait beaucoup de dégâts sur les récoltes, sur les berges des ruisseaux et la station d'épuration. Nous vous remercions de ne pas toucher aux cages de piégeage.
Nous tenons à remercier également, tous les propriétaires terriens qui nous donnent le droit de chasse, ce qui nous permet de pratiquer notre passion.

La Société de Chasse et Loisirs, vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2023.

PASSION RUGBY

Chris Buckman nous a très gentiment reçus dans sa maison rue Laure de Noireterre. Cet octogénaire anglais nous a confié sa passion pour le ballon ovale. Il a pratiqué le rugby dès son plus jeune âge, il a continué pendant ses études universitaires au Canada. De retour en Angleterre, il a intégré le club des WASPS au poste de pilier et parfois de deuxième ligne. Joueur amateur, il se souvient des entrainements qui l'opposaient à l'équipe 1 . Il a pu ainsi côtoyer certains internationaux de l'équipe nationale.

Le club des WASPS est né en 1867 à Harrow au Nord de Londres, il est installé à Coventry depuis 2014. Son emblème est une guêpe, en effet, à l'époque victorienne, les clubs portaient souvent des noms d'animaux.

Chris Buckman reste très attaché au maillot jaune et noir du club et nous avoue qu'encore aujourd'hui, « son rugby » lui manque.

La vie de Lilian Cancian est indissociable du RCR (Rugby Club Revélois) puisqu'il y a passé près de 40 ans. Il a commencé le rugby à l'âge de 5 ans, a gravi tous les échelons jusqu'à l'équipe sénior au poste de talonneur. Il sera par la suite éducateur puis deviendra l'entraineur charismatique de ce club pendant 8 ans

Il va ensuite rejoindre le JSC (Jeunesse Sportive Caramanaise). Le 26 Juillet 2022 , au stade de Limoux, le club de Caraman gagne la finale 13 à 11 face au club catalan de Millas et devient ainsi champion de France 2° Série.

VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

HOMMAGE À JULIETTE COSTES REY

Juliette n'est pas née à Palleville mais elle y a vécu quelques années dans la maison dont elle était propriétaire 10 rue Laure de Noireterre.

Voici son histoire et celle de sa famille racontée par l'Institut international pour la mémoire de la Shoah à Jérusalem : Yad Vashem.

« Pendant l'Occupation, Pauline et Antonin Costes vivaient à Puginier, petit village situé à sept kilomètres de Castelnaudary, dans l'Aude.

Fermiers, les Costes vivaient de la vente des œufs et autres produits de la ferme. Un de leurs clients était Georges Lévy, dont la famille habitait à Castelnaudary. Il faisait partie de la Résistance.

Après les premières arrestations de juifs dans la contrée, le commandant de son réseau l'avertit de mettre à l'abri ses enfants, Nicole, quatre ans et Philippe, deux ans, lui conseillant de les envoyer chez les Costes. Juliette, la fille de ces derniers, qui avait alors dix-neuf ans, faisait, en effet, office de courrier pour le réseau.

Georges Lévy se présenta donc chez les Costes à Puginier, leur révéla qu'il était juif et demanda aux fermiers d'héberger ses enfants.

Le lendemain, Juliette se rendit chez lui à bicyclette. Elle emportait du tissu pour pouvoir prétendre, en cas de contrôle, les routes étant étroitement surveillées, qu'elle se rendait chez une couturière qui habitait l'immeuble des Lévy. Juliette avait l'intention de n'emmener qu'un seul enfant. Mais les petits refusèrent de se séparer, pleurant à chaudes larmes. Emue, elle se laissa convaincre de les prendre tous les deux. Elle les installa dans une petite charrette qu'elle attacha à la bicyclette et rentra chez elle à la nuit tombée.

L'arrivée des deux petits juifs n'éveilla pas les soupçons des voisins car la Croix-Rouge avait déjà placé plusieurs orphelins à la ferme. Néanmoins, l'endroit était dangereux pour les enfants juifs. La Wehrmacht effectuait des manœuvres dans la région ; les soldats allemands avaient réquisitionné le centre communal de Puginier et faisaient souvent des descentes à la ferme, à la recherche de maquisards ou plus simplement pour se ravitailler.

Les petits Lévy, qui avaient des noms d'emprunt, vécurent chez les Costes jusqu'à la Libération, en août 1944. Nicole fréquentait l'école du village et y suivait des cours d'instruction religieuse catholique. Les Costes cependant, expliquaient aux deux enfants qu'ils devaient garder leur identité et leur enseignaient les principes de la morale et de la justice.

A la fin de la guerre, les fermiers firent de grands efforts pour réunir toute la famille Lévy, avec laquelle ils continuèrent à entretenir des relations amicales de longues années durant. »

Le 27 janvier 1986, Yad Vashem a décerné à Antonin, Pauline et Juliette Costes le titre de Justes des Nations. 27362 personnes ont reçu ce titre dans le monde dont 4099 français.

Juliette est décédée en 2019.

Merci à sa nièce et à Christian Roudet de nous avoir aidé à reconstituer cette histoire..

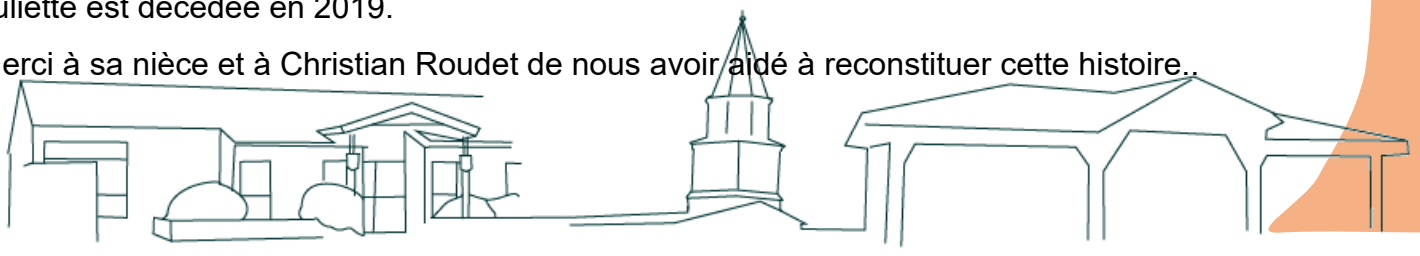

ETAT CIVIL

NAISSANCES

BELLOCQ Aydéne, Josie, Sildiana …..25 février 2022
CROS Charly, Jean ……....05 décembre 2022

MARIAGES

POIROT Jean-Luc et GAUTRELET Muriel …. ..20 août 2022
GALTIER Ludovic et JORDY Stéphanie ..03 septembre 2022
COSTES Philippe et ITURRALDE Maria……29 octobre 2022

DÉCÈS

OLIVE Maurice……...15 janvier 2022
SAUREL Marie……..27 mars 2022
ROMASCU Aurel ……..10 juillet 2022
FAGOTTO Rénato……...04 septembre 2022
VIALA Bernard……...21 octobre 2022
MATIASKO Laurent…….24 novembre 2022
GANTIER Gilbert……...26 novembre 2022

INFOS PRATIQUES

■ **Le recensement de la population** se déroulera du 19 janvier 2023 au 18 février 2023..L'agent recenseur sera M Christian ROUDET. Merci de lui réserver un bon accueil

■ Les nuisances sonores, qu'elles soient d'origine humaine ou animale (chiens, volailles...), sont répréhensibles, même de jour ;

les horaires d'utilisation du matériel de jardin ou de bricolage sont réglementés par arrêté préfectoral (de 8h à 20h la semaine, de 9h à 19h les samedis et de 10h à 12h les dimanches et jours

fériés)

■ Le brûlage des végétaux, qui ne respecte ni le voisinage ni l'environnement, est interdit depuis 2012 ; des solutions alternatives existent (broyage, paillage, compostage...), qui permettent de valoriser nos déchets verts

■ Si vous êtes né Français, **vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16e anniversaire et jusqu'à la fin du 3e mois qui suit**. Exemple : si votre 16e anniversaire est le 12 janvier 2022, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 janvier 2022 et le 30 avril 2022.

SIPOM DE REVEL Tél: 05-62-71-22-83
site: https://www.sipom.fr

CENTRE DE GESTION COMPTABLE DE CASTRES
4 av Charles de Gaulle – 81100 Castres
Tél: 06-63-62-52-00

CCLRS: Tél:05-62-71-23-33

ENEDIS: Accueil service clients: 09-70-83-19-70 / Dépannage 24h24 7j/7 : 09-72-67-50-81
Service raccordement: 09-70-83-19-70

ASSISTANTE SOCIALE: Maison du département 53 avenue de Castres – 81700 Puylaurens.
Tél: 05-63-37-68-10

SDET: 05-63-43-21-40 site: https://www.sdet.fr

SIEMN: 05-63-82-54-82 site: http://www.siemn-81.fr

INFOS PRATIQUES

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION:
Michel HUGONNET

COMITÉ DE RÉDACTION:
Conseil Municipal

CRÉDITS PHOTOS ET ARTICLES:
Mairie, Associations,
Organismes publics,
Catsview 360

RÉALISATION:
Vanina CATSELIDES

Suivez l'actualité de la commune et faites vos démarches en ligne sur le site

WWW.PALLEVILLE.FR

NOUS CONTACTER

🖃 : 1 rue Terson de Paleville
81700 PALLEVILLE
☎ : 09-63-67-09-07
mairiedepalleville@gmail.com

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, mardi ,jeudi, vendredi:
14h-17h